

23.03.2007 - 11:25 Uhr

Logitech - Publicité des participations selon l'art. 21 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (Loi sur les bourses, LBVM)

Romanel-sur-Morges (ots) -

Le 21 mars 2007, M. Daniel Borel et Mme Sylviane Borel, Route de Pampigny, 1143 Apples, Suisse, ont annoncé la dissolution du groupe d'actionnaires qu'ils formaient au sens de l'art. 20 al. 3 LBVM. A la même date, ils ont annoncé que M. Daniel Borel détenait 11'000'000 actions de Logitech International S.A. (représentant 5.74% des droits de vote de la société) et que Mme Sylviane Borel ne détenait aucune action de la société.

A propos de Logitech

Logitech est un leader mondial des périphériques personnels et de l'innovation dans le pilotage de PCs, la communication par Internet, la musique digitale, la gestion de l'environnement digital à la maison, les jeux et les produits sans fil. Fondée en 1981, Logitech International est une société suisse cotée sur le SWX Swiss Exchange (LOGN) et le Nasdaq Global Select Market (LOGI).

Contact:

Ben Starkie
Public Relations Manager - Europe
Tél.: +41/21/863'51'95

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001135/100527905> abgerufen werden.